

## FORMATION A LA SECURITE PERIODICITE DES RENOUVELLEMENTS ET RECYCLAGES

Formation	Fréquence des recyclages
CACES® chariot industriel R389	5 ans
CACES® PEMP (nacelle) R386	5 ans
CACES® engin de chantier R372M	10 ans
CACES® grue auxiliaire R390	5 ans
CACES® grue mobile R383M	5 ans
CACES® grue à tour R377	5 ans
Formation pour la délivrance d'une autorisation de conduite interne	Pas de périodicité fixée, recyclage chaque fois que nécessaire.
Formation locotracteur	3 ans pour les moyens et gros embranchés, 4 ans pour les petits embranchés.
Formation Pont roulant	5 ans pour l'AAUSPR et le CAUES.
Formation des membres du CHSCT	4 ans
Formation risques chimiques N1	3 ans
Formation risques chimiques N2	4 ans
Formation habilitation électrique	3 ans (périodicité suggérée dans ED 988-INRS)
Formation ATEX	3 ans pour les formations labellisées par l'INERIS.
Formation échafaudage	Pas de périodicité fixée, recyclage chaque fois que nécessaire.
Sauveteur Secouriste du Travail	1 <sup>er</sup> recyclage 1 an après formation initiale puis tous les 2 ans.